

Nouvelles compétences de français des activités favorisant la réussite

Ministère de l'Enseignement supérieur

Septembre 2025

Membres du comité de rédaction

Roxane Doré

Cégep de Drummondville

Laurent Duval

Collège Dawson

Anne-Catherine Gagné

Cégep de Saint-Jérôme

Elisabeth Szöts

Solution Formation-Conseil, spécialiste en élaboration de programmes d'études et de compétences

Priorités ministérielles

- Mettre en œuvre les recommandations du rapport *La maîtrise du français au collégial : le temps d'agir*.
- Mettre en œuvre les recommandations du rapport *Regards croisés sur les conditions de réussite éducative des premiers cours de littérature et de philosophie au cégep*.
- Atteindre l'objectif 1.5 du *Plan stratégique 2023-2027* du MES.
- Atteindre les orientations ministérielles figurant dans le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*.

Démarche d'actualisation

- Hiver 2023 : début des travaux d'orientation pour **l'ensemble** des AFR (13 AFR).
- Hiver 2024 : début des travaux de rédaction des **compétences de français** des AFR (2 AFR).

Les nouvelles AFR de français ont été actualisées afin de mieux reconnaître leur importance dans le parcours des personnes étudiantes et ainsi offrir des activités d'apprentissage :

- Permettant d'acquérir des compétences essentielles pour la réussite des études collégiales répondant aux besoins des personnes étudiantes.
 - Flexibles et permettant de répondre aux besoins variés en matière de compétences langagières.
 - Adaptées aux trajectoires éducatives diversifiées de la population étudiante.
 - Susceptibles de favoriser la motivation et l'engagement des personnes étudiantes.
- Automne 2025 : implantation facultative.
 - Automne 2027 : implantation obligatoire.

Caractéristiques des AFR

L'ensemble des [AFR](#) :

- **Se distinguent des activités de mise à niveau.**
- Sont déterminées en vertu de l'article 4.1 du RREC.
- Ne peuvent être prises en compte pour l'obtention du DEC ou d'une AEC.
- Sont considérées pour l'établissement du type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel).
- Sont conçues pour permettre d'offrir des cours où il est possible de se familiariser avec le niveau attendu au collégial tout en favorisant l'acquisition ou la consolidation de certaines compétences nécessaires à la réussite dans un programme d'études et, ultimement, à obtenir une sanction.
- Peuvent être langagières, numériques ou concerner les stratégies d'apprentissages ou encore l'intégration aux études collégiales.
- Peuvent être offertes à toute personne aux études dont la réussite au collégial est plus à risque.
- **Peuvent être proposées à n'importe quel moment à l'intérieur du parcours.**
- Peuvent être proposées dans le cheminement *Tremplin DEC*, dans un programme d'études préuniversitaires ou techniques ou dans un programme d'études menant à l'obtention d'une AEC.

Caractéristiques des AFR

- L'offre peut varier d'un établissement d'enseignement à l'autre selon les besoins spécifiques de chaque personne étudiante.
- Les AFR ne peuvent pas être offertes à l'ensemble d'une cohorte mais en fonction de besoins ciblés pour chaque personne étudiante.
- La méthode pour cibler les besoins relève des établissements.
- Le jugement doit être consigné au dossier de l'élève.

Précisions

Le nombre d'heures des cours liés aux compétences d'AFR doit être un multiple de 15. Les cours peuvent donc être de 15 h, 30 h, 45 h ou 60 h selon la prescription de la compétence.

Activités d'apprentissage	
Discipline :	Français, langue d'enseignement et littérature, ou Français, langue seconde
Périodes d'enseignement :	Au plus 60
Précisions :	Cet objectif peut être atteint par un cours comptant moins de 45 périodes d'enseignement.

Les cours qui atteignent les compétences d'AFR doivent avoir un résultat chiffré.

Possibilités de mise en œuvre

Exemples :

Jumeler un cours de français de 60 h et une AFR de 30 h :

- *Dans l'horaire de la personne étudiante, ils seraient jumelés.*
- *Dans le système SOBEC, 2 cours distincts seraient créés afin de respecter la prescription de chaque compétence.*

Fractionner les compétences et les répartir sur plus d'un cours :

- *Cours A (30 h) : 15 h sont dédiées à l'atteinte de 10F0 et 15 h sont dédiées à l'atteinte de 10F1.*
- *Cours B (30 h) : 15 h sont dédiées à l'atteinte de 10F0 et 15 h sont dédiées à l'atteinte de 10F1.*
- *Compétence 10F0 (au plus 60 h) : atteinte en 30 h réparties entre les cours A et B. Le total des heures des deux cours (60 h) respecte la prescription dans le SOBEC.*
- *Compétence 10F1 (au plus 60 h) : atteinte en 30 h réparties entre les cours A et B. Le total des heures des deux cours (60 h) respecte la prescription dans le SOBEC.*

Possibilités de mise en œuvre

Exemple :

- *10FO atteinte par le cours A (30h) et le cours B (30h).*
ou
- *10FO atteinte par le cours B seulement (30h), pour des personnes étudiantes qui auraient de moins grands besoins.*

La mise en œuvre des AFR implique un travail collaboratif entre enseignants, conseillers pédagogiques et registrariat.

Énoncés de compétence

Anciennes compétences	Nouvelles compétences
1000 : Communiquer en français, langue d'enseignement.	10F0 : Produire des textes peu complexes et cohérents en français sur des sujets d'intérêt général.
	10F1 : Lire des textes d'intérêt général ou narratifs peu complexes en français.
	10F2 : Communiquer à l'oral en français de manière cohérente et avec une certaine assurance.
1001 : Répondre aux exigences d'entrée en lecture et en écriture au collégial.	10F3 : Produire des textes peu complexes et cohérents en français sur des sujets littéraires ou disciplinaires de manière autonome.
	10F4 : Lire des textes narratifs peu ou modérément complexes en français de manière autonome.
	10F5 : Lire des textes disciplinaires peu ou modérément complexes en français de manière autonome.
	10F6 : Améliorer la qualité de ses écrits professionnels ou disciplinaires.
	10F7 : Résoudre des problèmes liés à l'atteinte des exigences de l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature (EUF).

Énoncés de compétence

Ancienne compétence	Nouvelles compétences
1000 : Communiquer en français, langue d'enseignement.	10F0 : Produire des textes peu complexes et cohérents en français sur des sujets d'intérêt général.
	10F1 : Lire des textes d'intérêt général ou narratifs peu complexes en français.
	10F2 : Communiquer à l'oral en français de manière cohérente et avec une certaine assurance.

10F0, 10F1 et 10F2

Besoins	Solutions
• Difficulté à proposer des activités répondant à des besoins ciblés. • Formulation large, libellé imprécis. • Formulations moins courantes (transcrire un discours oral). • Difficulté d'évaluation en raison du nombre élevé d'éléments de compétence (9). • Besoins liés aux nouvelles obligations liées à la Charte (EUF dans les collèges anglophones). • Peu d'accent mis sur les processus d'autorégulation, sur les stratégies. • Contrainte du nombre de mots (250) et du nombre d'erreurs (25). • Contrainte liée à la mention « Cette activité s'adresse à des élèves qui ont fait leurs études secondaires à l'extérieur du Québec et dont la langue maternelle n'est pas le français. ».	• Objectif scindé selon les habiletés de la compétence langagière pour répondre aux besoins de façon ciblée → flexibilité. • Clarification par rapport aux attentes (textes peu complexes, d'intérêt général ou narratifs, de manière cohérente) → précision. • En écriture (10F0) et en lecture (10F1) : éléments de compétence axés sur l'importance de la démarche par rapport au produit fini = réinvestissement, stratégies, autorégulation, outils imprimés et numériques → autonomie. • En communication orale (10F2) : élément de compétence centré sur l'interaction orale = situations de communication plus authentiques. • Soutenir les personnes nécessitant un accompagnement additionnel avant d'accéder au premier cours de littérature ou de préparation à l'EUF (notamment les personnes allophones). • À terme, l'objectif est d'atteindre un niveau intermédiaire.

Possibilités de mise en œuvre

- Possibilité d'offrir un cours centré uniquement sur la compétence d'écriture (10F0) ou combiné avec une compétence de lecture (10F1) et/ou avec une compétence de communication orale (10F2).
- Possibilité de fractionner les compétences et de les répartir sur plus d'un cours dans l'horaire de la personne étudiante (se référer au registrariat pour connaître les possibilités qu'offre SOBEC).

Énoncés de compétence

Ancienne compétence	Nouvelles compétences
1001 : Répondre aux exigences d'entrée en lecture et en écriture au collégial.	10F3 : Produire des textes peu complexes et cohérents en français sur des sujets littéraires ou disciplinaires de manière autonome.
	10F4 : Lire des textes narratifs peu ou modérément complexes en français de manière autonome.
	10F5 : Lire des textes disciplinaires peu ou modérément complexes en français de manière autonome.

10F3, 10F4 et 10F5

Besoins	Solutions
• Nécessité d'avoir davantage d'heures pour tout faire, notamment pour la lecture, qui est souvent peu travaillée actuellement. • Besoin de pouvoir se concentrer sur l'un aspect ou l'autre du cours de renforcement (lecture ou écriture) dans certains cas. • Tendance à confiner le cours de renforcement à la dimension littéraire de la lecture et de l'écriture, à en faire un cours préparatoire au 101, voire un mini 101. ◦ Raison : Dimension littéraire des textes à lire et des textes à produire. ◦ Contribue à faire de la langue une responsabilité du département de français-littérature, à en marquer l'importance pour les cours de littérature. • Contrainte d'évaluation (28 fautes), confusion quant à la finalité de la compétence : ne pas faire de fautes (ou en faire peu) n'est pas le seul objectif du cours, mais c'est le seul qui était vraiment évalué. • Très peu de stratégies en lecture et en écriture présentées, ce qui manque à plusieurs personnes étudiantes.	• Possibilité d'ajouter 30 h (ou plus si on inclut la compétence 10F5). • Changements de logique / vision de l'AFR. ◦ Pas une condition d'admission ni un cours préparatoire au 601-101 (ou équivalent 602-UF0). • Écriture et lecture scindées. ◦ Plus grande liberté pour répondre aux besoins des personnes étudiantes. • Instrument pour déterminer le besoin sous la responsabilité des cégeps. • Contrainte d'admissibilité MGS 75% retirée. • L'objectif n'est plus le produit fini, mais le développement de l'autonomie en lecture et/ou en écriture. • Accent mis sur le processus et non seulement sur le produit fini. • Ancrage dans les questions de rapport à l'écrit. • Nombre de fautes retirés. • Avec 10F5, particulièrement, volonté de faire sortir le français de la discipline français / littérature pour en faire une responsabilité partagée.

Possibilités de mise en œuvre

- Possibilité d'offrir l'une des AFR après un échec du premier cours de littérature.
- Possibilité de combiner deux AFR (lecture et écriture), en respectant les pondérations de chaque compétence.
- Possibilité d'offrir un cours jumelé dans l'horaire de la personne étudiante (une AFR avec un cours de littérature).

Énoncés de compétence

Nouvelles compétences

10F5 : Lire des textes disciplinaires peu ou modérément complexes en français de manière autonome.

10F6 : Améliorer la qualité de ses écrits professionnels ou disciplinaires.

10F7 : Résoudre des problèmes liés à l'atteinte des exigences de l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature (EUF).

10F5

Besoins	Solutions
• Lacunes en lecture pouvant nuire à la réussite des études postsecondaires. • Nécessité d'une prise en charge partagée du développement de la compétence en lecture. • Manque d'objectifs liés explicitement au développement de la compétence en lecture disciplinaire dans les programmes d'études.	• Un nouvel objectif permettant l'ajout de 15 h à 45 h de formation en lien avec la compétence en lecture de textes autres que littéraires.

Possibilités de mise en œuvre

- Possibilité d'offrir un cours centré sur la compétence (10F5) afin de lire des textes disciplinaires de manière autonome.
 - Formule de 5 ateliers de 3 h.
 - Formule de cours intensif de 30 h.
 - Formule de cours régulier de 45 h explorant la lecture de textes scolaires et de textes de différentes disciplines.
- Possibilité de jumeler l'AFR un cours de FG ou à un cours de FS dans l'horaire.
 - Philosophie et rationalité bonifié de 15 h à 30 h de lecture de textes philosophiques.
 - Cours de mathématique bonifié de 15 h de lecture de graphiques, schémas, problèmes et statistiques.

10F6

Besoins	Solutions
• Lacunes en rédaction pouvant nuire à la réussite des études postsecondaires. • Nécessité d'une prise en charge partagée du développement de la compétence en rédaction. • Manque d'objectifs liés explicitement au développement de la compétence en rédaction disciplinaire. • Perception de manque de temps de la part du personnel enseignant pour soutenir le développement de la compétence en rédaction.	• Un nouvel objectif permettant d'ajouter 15 h de formation en lien avec le développement d'une démarche d'amélioration des écrits.

Possibilités de mise en œuvre

- Possibilité de jumeler la compétence à celle d'un cours de FS dans l'horaire.
 - L'ajout de 15 h pourrait prendre la forme d'un enseignement intensif ou d'ateliers ponctuels permettant de soutenir la réalisation d'écrits professionnels ou disciplinaires prévus dans le cadre de la compétence de formation spécifique.
 - Formule de cours régulier de 15 h.

10F7

Besoins	Solutions
• La réussite de l'EUF est une condition à l'obtention du diplôme. • Certaines personnes étudiantes ont une reconnaissance des acquis pour certains cours, ce qui fait qu'ils ne connaissent pas la dissertation critique. • Les personnes étudiantes qui ont réussi le 103 (ou le 602-UF2) n'ont plus d'aide, généralement, pour réussir l'EUF. • Certaines personnes étudiantes cumulent plusieurs échecs à l'EUF. • Pour certaines personnes étudiantes, des difficultés à l'EUF sont prévisibles, notamment en raison de difficultés sur la maîtrise de la langue (critère le plus échoué à l'EUF). • L'obligation de passation de l'EUF pour les personnes étudiantes qui fréquentent un cégep anglophone amène des besoins de soutien accrus.	• Une compétence qui vise directement la préparation à l'EUF. • Si la personne étudiante a déjà fait l'EUF, elle pourrait travailler à partir de copies réclamées. • Travail sur le développement de stratégies pertinentes pour la personne étudiante, que ce soit en lecture, en rédaction ou en révision/correction.

Possibilités de mise en œuvre

- Possibilité d'offrir des ateliers ou un cours intensif à partir de la mi-session.
- Possibilité d'offrir un cours régulier de 15 h, 30 h ou 45 h.
- Possibilité de jumeler la compétence au cours de littérature québécoise dans l'horaire.

Merci!

Les questions peuvent être transmises via le
[guichet des affaires collégiales](#)

Québec

